

GT Centre Prélèvement Service du 22 janvier DES AVANCÉES... MAIS UNE TECHNICITÉ TOUJOURS INSUFFISAMMENT RECONNUE !



Lors du groupe de travail « CPS » du 22 janvier, la délégation de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, renforcée de 2 camarades de Lille et de Montpellier, a d'abord insisté sur la forte conflictualité qui règne en ce moment à la DGFIP et tout particulièrement dans les CPS. Nous avons donc fait de ce groupe de travail une suite de la séance de négociations du 23 décembre. Fort d'une 4^{ème} journée de grève réussie la veille (près de 50 % dans les CPS), l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a proposé un ordre du jour en 3 points : Les régimes indemnitaires, les emplois, les conditions de vie au travail. Sur ces 3 sujets, l'administration a légèrement fait évoluer ses propositions de départ après avoir rappelé une nouvelle fois qu'elle n'avait aucun projet de rapprochement des structures CIS et CPS en vue. Mais combien de groupes de travail faudra-t-il à la DG pour qu'elle reconnaisse correctement la technicité des agents des CPS sur leurs fiches de paye ?

Les régimes indemnitaires : Toujours insuffisants !

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, après avoir déclaré que les agents considéraient les annonces du 23 décembre insuffisantes par rapport à leurs revendications et à leurs mobilisations répétées, a exigé qu'au moins 100% du régime indemnitaire CIS soit accordé aux CPS, rapidement, que la date de rétroactivité soit fixée au 1^{er} janvier 2009 (et non au 1^{er} septembre ni au 1^{er} mars) et que l'assiette du calcul se fasse sur l'ensemble des indemnités et non sur une partie.

En réponse, la DGFIP a refusé d'augmenter l'Allocation Complémentaire de Fonction mais a accepté de partir du 1^{er} janvier 2009 pour régulariser les indemnités (environ 600 € nets pour un agent C pour les 8 mois de rétroactivité supplémentaires). Par ailleurs, afin de lever l'ambiguïté sur la base de calcul des indemnités (l'Union part de 28 points pour les C par exemple, la DGFIP de 14 !), nous interpellons le bureau chargé des rémunérations dans les tous prochains jours afin d'explicitier en détail notre revendication. Nous communiquerons sa réponse dès que nous l'aurons.

Les emplois : Des créations à venir

Deuxième sujet de colère, le calibrage des emplois affectés aux CPS est notoirement insuffisant au regard des charges en croissance vertigineuse, et la DG le reconnaît d'ailleurs implicitement puisqu'elle a prolongé l'activité des CPS relais de 2 semaines en février. Face à l'unanimité des syndicats, l'administration a déclaré qu'elle s'engageait à créer des emplois en CPS sous une forme qui reste à déterminer. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il ne doit s'agir que de créations nettes, sans ponction dans les services territoriaux ou les échelons de renfort !

Nous avons donc exigé que les 55 emplois de vacataires actuellement dédiés au CPS soient transformés en emplois de fonctionnaires titulaires, et que la réflexion globale sur l'emploi à la DGFIP débouche sur des créations nettes dans toute la DGFIP et donc aussi dans les CPS.

Les conditions de vie au travail : Un chantier s'ouvre...

Sur ce vaste sujet que l'administration souhaitait aborder par le petit bout de la lorgnette et surtout en saucissonnant les problèmes à régler, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé et obtenu une étude ergonomique globale sur l'organisation du travail qui sera réalisée au 2^{ème} semestre 2010.

En effet, puisque les documents préparatoires ne faisaient état que d'un plan d'action, certes joliment présenté mais assez « creux » sur le fond, l'Union a proposé une alternative et a donc demandé cette étude afin d'avoir une vision globale des conditions de vie au travail et de l'organisation du travail, ce qui n'empêche pas l'administration de travailler dès aujourd'hui à la rédaction d'une note-cadre sur les règles de vie. A ce sujet, seuls 4 points étaient proposés (congés, temps partiel, visite médicale, pauses) et nous y avons fait ajouter les horaires variables (libre choix du module horaire et donc du nombre de jours ARTT ainsi que la conservation des horaires de plage fixes votées dans chaque centre) et la nécessité de découper clairement la journée entre le téléphone (4h15 maxi), les pauses (5mn / heure), les mails et courriers, un temps de recherche documentaire (15 mn / jour).

Le prochain groupe de travail aura lieu fin février et portera sur le nombre d'emplois à créer (volume, implantations, modalités budgétaires) et sur l'examen du projet de note-cadre relative aux règles de vie. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la bataille engagée sur toutes les revendications des agents des CPS a encore donné des résultats ce jour, il faut continuer !

L'intersyndicale DGFIP se réunira la semaine du 25 janvier pour donner des suites à la grève du 21. Les agents des CPS ont tout intérêt à continuer de s'inscrire dans les actions DGFIP pour y exprimer leurs revendications particulières.